



À contrevoix

Fin de vie, aide à mourir : faut-il une nouvelle loi ?



INSTITUT
Montaigne

À contrevoix

Fin de vie, aide à mourir : faut-il une nouvelle loi ?

Contexte et enjeux

Dimensions éthiques, juridiques, médicales et politiques s'imbriquent fortement quand il est question de fin de vie. Traiter de la mort est **un choix de société.**

Le législateur est sollicité car :

Les Français vivent de plus en plus vieux et sont donc de plus en plus exposés aux affections chroniques qui impliquent une souffrance pendant de longues années.

48 %

seulement des besoins en soins palliatifs sont couverts.

(Cour des Comptes 2023)

70 %

des Français sont favorables à l'introduction d'une aide active à mourir.

(IFOP 2023)



Débats sémantiques

Près de la moitié des Français ignore la différence entre "aide à mourir", "euthanasie" et "suicide assisté".

(LNA, FLASHS, 2025)



Alors, de quoi parle-t-on exactement ?

• "Sédation profonde" : décrit l'arrêt des traitements de maintien en vie et l'administration d'un sédatif qui endort la personne et apaise les douleurs (loi Claeys-Leonetti de 2016 en vigueur).

Contexte et enjeux

L'évolution du **cadre juridique** est à l'ordre du jour depuis plusieurs années déjà :

— 2023

Convention citoyenne sur la fin de vie. Ses 184 membres s'expriment à 76 % en faveur de la légalisation de l'aide à mourir.

— 2024

En juin, **une loi est en discussion** à l'Assemblée nationale, mais son examen est interrompu par la dissolution.

— 2025

Au printemps, **le Gouvernement Bayrou relance le sujet mais le scinde en deux** : une proposition de loi sur les soins palliatifs, l'autre sur l'aide active à mourir.



Débats sémantiques

- "Euthanasie" : implique l'administration d'une substance létale par le médecin.
- "Suicide assisté" : contrairement à l'euthanasie, c'est le patient lui-même qui accomplit le geste mais comme l'euthanasie, il est interdit par la loi et passible de poursuites pénales.
- "Aide à mourir" : c'est le terme générique de la nouvelle proposition de loi qui recouvre euthanasie et suicide assisté.



À contrevoix

Fin de vie, aide à mourir : faut-il une nouvelle loi ?

Arguments

Les partisans de l'aide à mourir considèrent qu'il est temps de tenir compte des évolutions sociétales et d'accorder un droit individuel à

choisir sa fin de vie.

- Légaliser l'aide à mourir permettrait aux individus de **décider d'écourter des souffrances** qu'ils jugent insupportables ou portant atteinte à leur dignité.
- Un autre argument est d'**éviter les zones grises** et notamment de mettre un terme aux pratiques clandestines ou au "tourisme de la mort" à l'étranger.

PAYS AYANT LÉGALISÉ L'AIDE À MOURIR :



Contre-arguments

Pour les opposants de la loi, parler d'une "aide à mourir" vise surtout à dissimuler

la rupture civilisationnelle

qu'elle représente.

- Il conviendrait selon eux de parler d'**euthanasie** ou de **suicide assisté** comme les pays qui ont introduit un tel droit.
- Les **critères d'éligibilité n'empêcheront aucunement des dérives** et ne protégeront pas suffisamment les plus faibles face à la pression sociale ou économique.
- Certains patients **choisiraient ainsi l'euthanasie non pas en conscience mais par défaut**, face à leur souffrance ou au fardeau qu'ils pensent représenter pour autrui.



Arguments

Ils considèrent que les critères cumulatifs à remplir pour pouvoir bénéficier de l'aide à mourir dans la nouvelle loi sont suffisamment stricts

pour empêcher les dérives :

- 1. Être âgé d'**au moins 18 ans, français ou résident en France.**
- 2. Être atteint d'une "affection grave et incurable, quelle qu'en soit la cause, **qui engage le pronostic vital**, en phase avancée ou terminale".
- 3. Être **apte à manifester sa volonté** de façon libre et éclairée.
- 4. Cette affection provoquant une "souffrance physique ou psychologique" **réfractaire aux traitements ou insupportable.**

Contre-arguments

Renforcer les soins palliatifs

est, selon eux, la véritable urgence et la proposition de loi "soins palliatifs" leur suffit donc. Elle prévoit de doter chaque département d'une unité de soins dédiés.

Les soins palliatifs, qu'est-ce que c'est ?

Ils visent à soulager les souffrances physiques ou psychiques, préserver la dignité et soutenir l'entourage des malades afin de garantir la meilleure qualité de vie possible jusqu'au décès.



Loi du 9 juin 1999
vise à garantir le droit d'accès pour tous aux soins palliatifs

Loi du 4 mars 2002
introduit le droit au refus de traitement et à désigner une personne de confiance

Loi du 22 avril 2005
dite "loi Leonetti" : introduit l'interdiction de l'obstination déraisonnable

À contrevoix

Fin de vie, aide à mourir : faut-il une nouvelle loi ?

Dimension éthique

Les questions juridiques n'épuisent pas le sujet de la fin de vie. L'éthique irrigue le débat, à commencer par l'éthique professionnelle du **corps médical**.



Cette question est un défi majeur pour le personnel soignant, dont la raison d'être est de sauver la vie et non de donner la mort. Et si certains voient dans l'aide à mourir un ultime geste de soin, d'autres souhaitent faire jouer leur clause de conscience.

Ouvertures et perspectives

On l'a compris, ce débat est difficile et invite à la prudence, d'autant que les personnes concernées s'expriment peu.



Si le sujet de la fin de vie semble de prime abord un choix individuel, il est aussi un choix de société **engageant pour tous**.

Et même si peu de personnes décidaient de faire usage de ce nouveau droit qui resterait l'exception, le fait de lever l'interdit reviendrait pour notre civilisation à **ouvrir un chapitre inédit**.

Dimension éthique

Pour les patients aussi, les questions éthiques sont multiples. La proposition de loi permettrait en effet au malade de faire lui-même le geste ultime.

Elle accorderait donc un nouveau droit mais aussi une immense **responsabilité morale aux individus**.

Cette ultime liberté individuelle ne sera jamais anodine pour soi comme pour ses proches, et ce, quelles que soient les croyances du patient.



Ouvertures et perspectives

La fin de vie est un débat éminemment complexe.



Il porte en lui de nombreux dilemmes sur la valeur de la vie, le rapport à la mort, le rôle de la médecine, la responsabilité des aidants et les interdits sociétaux, mais aussi les relations entre patients et soignants.

Le débat est loin d'être clos et le chemin législatif est encore long avec plusieurs lectures à venir. Tant mieux **car la société tout entière mérite ici un débat digne de ce nom**.

Et vous,
qu'en pensez-vous ?



Vous souhaitez continuer à vous
informer sur ce sujet ?

Rendez-vous sur institutmontaigne.org/a-contrevoix